

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 378

présenté par
Mme Bregeon

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« qualification de »

les mots :

« sa qualification en tant que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.